



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-068

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 11 octobre 2022

Date de convocation : 06/10/2022
Date d'affichage 06/10/2022

L'an deux mil vingt-deux le mardi 11 octobre à 20h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Nombre de conseillers : 11
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 9
Procurations : 0

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL (arrivé à 20h08), Madame Anaïs LAUTRU (arrivée à 20h10), Monsieur David LECARPENTIER (arrivé à 21h00).

Étaient absentes excusées : Madame Véronique BOISARD, Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Alexandra FOUCAULT a été élue secrétaire de séance.

Tarifs location salle des fêtes

Les coûts de fonctionnement (hausse de l'électricité, des charges générales, des travaux d'appoint, ...) amènent à une réévaluation du tarif de la location, tout en conservant une attractivité du service et du prix.

Les tarifs de la salle des fêtes applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

TARIFS 2023 - SALLE DES FÊTES			
GRANDE SALLE	PRIX	DIVERS	PRIX
Vin d'honneur / Réunion	80,00	Avance sur location à la réservation	95,00
Location samedi	200,00	Utilisation la veille de la location	40,00
Association commune Beaulieu	Gratuit	Utilisation le lendemain de la location	70,00
Forfait chauffage *	20,00	Cautions	300,00
PETITE SALLE	PRIX	VAISSELLE	PRIX
Vin d'honneur / Réunion	50,00	Location couverts complets	1,00
Repas / Soirée	90,00	Carafe cassée	2,00
Forfait chauffage *	5,00	Verres, tasses, assiettes cassés	1,00
Toutes autres vaisselles cassées ou perdues seront facturées au prix d'achat			
FORFAIT MÉNAGE RANGEMENT			100,00
* PÉRIODE CHAUFFAGE ETIMÉE DU 15 OCTOBRE AU 15 MAI (FACTURÉ SI UTILISÉ)			

Après débats et échanges avec les membres du conseil municipal, Monsieur le Maire propose de valider ces nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2023.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 8 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 11 octobre 2022

Le Maire, Anthony ROULLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anthony Roullier', written over a horizontal line.